



PROGRAMME DE FORMATION

« Formation loi Alur »

Le centre de formation aux métiers du commerce et de l'immobilier, BN Academy, est enregistré auprès de la préfecture de Rennes sous le numéro 53351041335 et est titulaire d'une certification Datadock et Qualiopi. Le centre de formation BN Academy est donc habilité à dispenser les formations obligatoires loi ALUR.

CONTEXTE DE LA FORMATION

Obligation loi ALUR

14h/ an ou 42h tous les 3 ans.

Demande de renouvellement de la carte 2 mois avant la date d'expiration auprès de la CCI avec l'attestation de fin de formation certifiant la réussite du quizz avec au moins 70% de bonnes réponses.

La formation « loi alur » permet de mettre à jour ses pratiques, monter en compétences pour une professionnalisation continue et un développement de la relation client.

OBJECTIFS

- Répondre aux exigences de formation imposées par la loi ALUR
- Actualiser ses connaissances juridiques et économiques
- Mettre à jour et développer ses pratiques commerciales
- Comprendre les nouvelles règles de diagnostic et de financement
- Valider ses 4h de formations obligatoires de déontologie et lutte contre la discrimination dans l'accès au logement

PRÉ REQUIS

Être en activité « Négociation Immobilière » en tant que – Négociateur(trice) immobilier sous les statuts d'agent commercial, salarié, mandataire. Gérant ou responsable d'agence immobilière et/ou d'un réseau immobilier.

PUBLIC CONCERNE H/F

Tous publics travaillant dans le secteur de l'immobilier sous une carte professionnelle délivrée par la CCI



DURÉE

14 heures

TARIF

239€ HT

(Non assujetti TVA)

Pour une demande de devis pour une formation en présentiel ou classe virtuelle, contactez :

a.jones@arhsolutions.fr

LIEU DE LA FORMATION

FOAD plateforme LMS Agora Learning

MOYENS TECHNIQUES ET OUTILS MIS A DISPOSITION

Plateforme LMS Agora Learning, parcours e-learning avec chat, support technique, Asynchrone, tutorat

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Support technique, tutorat, chat formateur, videos, quizz

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Awena Romand, Responsable du centre de formation : 0781097956

Mickael Lorient: Formateur Immobilier

MOYENS D'ÉVALUATION DES ACQUIS MIS EN OEUVRE

Quizz de 20 questions, le stagiaire doit obtenir un score de 70% pour valider ses acquis. Tracking permettant de suivre l'évolution du candidat et le temps de connexion et les pourcentages de réussite au quizz



CONTENU

MODULE 1 : Formation obligatoire sur la déontologie

2 heures

Présentation et rôle du CNTGI
Etude des différents articles du code de déontologie (Décret n°2015-1090 du 28 août 2015)
Sanctions encourues en cas de non-respect du code de déontologie

MODULE 2 : Formation obligatoire sur la lutte contre les discriminations

2 heures

Qu'est-ce que la discrimination ?
Le cadre légal de la lutte contre les discriminations dans le logement
Huit étapes pour louer sans discriminer

MODULE 3 : Maîtriser les diagnostics immobiliers en 2022

2 heures

Connaître les diagnostics obligatoires
Comprendre les nouvelles règles en 2022
Savoir vérifier la conformité d'un logement
Savoir analyser et expliquer les diagnostics à l'acquéreur

MODULE 4 : Adopter des méthodes de prospection efficaces

4 heures

Maîtriser les différents types de prospections
Opter pour le marketing digital
Utiliser les réseaux sociaux
Effectuer son suivi pour une efficacité optimale

MODULE 5 : Comprendre les nouvelles règles et options de financements

2 heures

Nouvelles règles sur le taux d'endettement
Pratiques bancaires 2022 pour les investissements locatifs
Nouvelle loi sur l'assurance emprunteur
Développer le relationnel avec les partenaires financiers

MODULE 6 : Lutter contre le blanchiment avec la loi Tracfin

2 heures

Le cadre légal de la loi TRACFIN
La déclaration de soupçon
Les contrôles internes et externes
Les obligations relatives au RGPD



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter *Awena ROMAND*, tel, mail

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter *30 jours* avant le début de la formation : *Awena ROMAND*, 0781097956, a.jones@arhsolutions.fr pour obtenir votre fiche de candidature.

Complétez-la et envoyez-la par courriel à : *Awena ROMAND*, 0781097956, a.jones@arhsolutions.fr
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons *une convention de formation* et une convocation vous sera envoyée par mail 15 jours avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées :

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter *Awena ROMAND*, 0781097956, a.jones@arhsolutions.fr